



Usurpation d'une photo de profil Facebook

Par **Souline**, le **07/02/2021** à **15:46**

Bonjour,

j'ai découvert par hasard qu'une personne a copié la photo de mon profil Facebook pour l'utiliser pour son propre profil. Or, cette photo agrémentée d'une décoration en hommage posthume est une photographie que j'ai prise moi-même et que je n'ai partagée que dans ce cadre.

J'ai contacté la personne afin de lui demander des explications et lui faire part de mon étonnement mais elle renverse les responsabilités en prétextant que mon image serait disponible "partout sur internet" et a clos la possibilité d'échanges.

La politique d'utilisation de Facebook ne permet apparemment pas de signaler cet abus car la photo ne représente pas une personne reconnaissable et ne serait donc pas une atteinte à la vie privée. Le formulaire de signalement pour infraction au code de propriété intellectuelle ne semble pas adapté à cette situation.

Cette personne ne semble pas vouloir retirer cette photo de son compte Facebook comme je lui ai demandé sur une page publique où cette photo copiée sans mon autorisation apparaît aujourd'hui comme "son" avatar pour chacun de ses commentaires.

Je suis désespérée et surtout soufflée par autant de manque de savoir vivre.

En vous remerciant par avance pour votre réponse.

Par **amajuris**, le **09/02/2021** à **18:46**

bonjour,

dans ce genre de situation, je fais toujours la même réponse (stupide ?)?

Cessez d'aller sur les réseaux sociaux, surtout si vous cherchez des gens ayant du savoir vivre

salutations

Par **Souline**, le **10/02/2021** à **09:37**

Bonjour Amajuris,

la fréquentation des réseaux sociaux n'est pas ma tasse de thé et sur celui nommé plus haut les paramétrages sont serrés au plus près du respect des données privées.

Mais cela ne suffit apparemment pas, je vais en tirer une leçon. J'aurais aimé une réponse sur le plan juridique mais je crois que cela est peine perdue dans ce cas de figure.

En vous remerciant,

Salutations.

Par **BrunoDeprais**, le **11/02/2021** à **10:39**

Bonjour,

Vous pouvez toujours déposer une plainte et bon courage pour la suite.